

Société

CONSTITUTIONNALISER L'IVG EN FRANCE

Sarah Durocher, Isabelle Derrendinger, Amandine Clavaud

L'Assemblée nationale a voté le 30 janvier dernier en première lecture le projet de loi pour inscrire dans la Constitution la « liberté garantie » pour les femmes d'avoir recours à l'IVG. Alors que le Sénat votera sur ce texte le 28 février prochain, Sarah Durocher, présidente du Planning familial, et Isabelle Derrendinger, présidente du Conseil national de l'Ordre des sages-femmes, montrent la nécessité de constitutionnaliser le droit à l'avortement en revenant sur les conditions dans lesquelles les femmes avortent aujourd'hui et les obstacles qu'elles peuvent rencontrer.

Elles sont interrogées par **Amandine Clavaud**, co-directrice des études et directrice de l'Observatoire égalité femmes-hommes de la Fondation Jean-Jaurès.